

Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du : MERCREDI 18 JANVIER 2023

Présents : MM. Lucien SIBA - Michel ESCHYLLE - Hugues DEFREL (C.R.A) - Karil POLYGONE - Thierry LAVOL.

Excusés : MM. Paul MERT - Rosan ROYAN (Comité Directeur) - Willy RANGUIN - Hugues DEFREL (C.R.A).

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

<u>510506 – GONESSE RC</u>

La Commission prend note de la proposition du club pour recevoir la finale ou les demi-finales.

1/16èmes de finale :

25372039 - VILLENEUVOISE ANTILLAISE / PHILIPPE GARNIER AS du 08/01/2023

Après lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre et la présence de VILLENEUVOISE ANTILLAISE, La Commission enregistre la qualification de VILLENEUVOISE ANTILLAISE.

1/8èmes de finale (date butoir au mercredi 15 février) :

La Commission a effectué le tirage au sort des 1/8emes de finale. Les clubs sont priés de jouer obligatoirement avant la date butoir (mercredi 15 février) où à cette date sans autres formes de dérogation.

- BOUGAINVILLIEES AFDOM / AMICALE ANTILLAISE 93
- REUNIONNAIS DE SENART / KOPP 97
- RC SAINT DENIS / SAINT GENEVIEVE ASL
- FLAMBOYANT VILLEPINTE / PARIS EST SOLITAIRE
- VILLEPINTE FC / GUYANE FC PARIS
- BOIS L'ABBE OUTRE MER / VILLENEUVOISE ANTILLAISE
- PARIS 19 ANTILLAIS / KINGDOM SPORTS

- GRAND VIGIE FC / VILLEMOMBLE SPORTS

Les clubs peuvent prendre contact avec leurs adversaires pour disputer ces rencontres. Les terrains mis gracieusement à disposition par les institutions pour certaines rencontres sont priés d'être rendu en l'état.

Prochaine réunion : MERCREDI 25 JANVIER 2023